

*Date de dépôt : 8 mars 2012*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à l'interpellation urgente écrite de M. Miguel Limpo :  
Aménagement du territoire et aéroport, qui décide ? (question 1)**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 24 février 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*Record battu en 2011: 13 millions de passagers et des perspectives de progression jusqu'à 20 millions pour ces vingt prochaines années! Genève Aéroport est un pôle de développement important pour la Suisse romande et a fait la preuve de sa nécessité pour Genève et sa région. Pour autant, les milliers d'habitantes et d'habitants vivant à proximité continuent de subir quotidiennement ses nuisances.*

*Ces nuisances ne se résument d'ailleurs pas au seul bruit des avions ou de la circulation intense bordant l'aéroport. Bon nombre de riverains de Vernier sont menacés par la dépréciation de leurs biens fonciers et immobiliers. En effet, depuis 2010, le canton a accédé à la demande de l'aéroport en lançant trois projets de déclassement visant les secteurs de Crotte-au-Loup, Montfleury et Signal en les faisant passer de la zone 5 en zone de développement industriel et artisanal (ZDIA). Si ces déclassements de convenance pour l'aéroport sont acceptés, les prix du terrain seront dévalués de F 180 à F 500 ou plus le m<sup>2</sup>.*

*Le 25 janvier dernier, lors de la séance publique pour le lancement du projet stratégique de développement (PSD) Tête GVA - Casai - Aéroport, les habitants ont appris avec stupéfaction par le conseiller administratif de Meyrin, Pierre-Alain Tschudi, que l'aéroport de Genève, partie prenante de ce PSD, refusait de livrer des informations concernant son développement futur, aussi bien au comité de pilotage – où sont présents le canton et les*

*communes avoisinantes – qu'aux équipes chargées du mandat d'étude parallèle.*

*Le 30 janvier, invité à l'assemblée générale de l'Association des riverains de l'aéroport de Genève (ARAG), Monsieur Rochat, conseiller administratif de la ville de Vernier a confirmé cette situation en précisant que le Conseil d'administration de l'aéroport refuse de communiquer le plan-directeur qu'il a élaboré lui-même aux autorités cantonales et communales en charge de l'aménagement du territoire, alors que celles-ci en ont un impératif besoin pour évaluer le potentiel des futurs développements des quartiers voisins.*

*A la lumière de ces deux exemples il apparaît donc que l'aéroport, entité publique – faut-il le rappeler – refuse de collaborer avec le canton et les communes. Cette situation est inadmissible et tient du déni démocratique. Peut-on tolérer que cette institution refuse de coopérer avec les collectivités publiques et leurs représentants élus démocratiquement en leur cachant les futurs développements envisagés ?*

*Ma question est la suivante:*

***Le Conseil d'Etat envisage-t-il d'exiger de l'aéroport de Genève qu'il remette son plan directeur, afin que le travail mené au sein des PSD en tienne compte ?***

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

La présente interpellation résulte probablement d'une mauvaise compréhension de ce qu'est le plan directeur de l'Aéroport international de Genève (AIG). Il s'agit exclusivement d'une étude qui propose dans les grandes lignes l'adaptation de l'infrastructure aéroportuaire afin de répondre à la demande future en termes de trafic. Elle concerne uniquement le périmètre actuel de l'aéroport et n'impacte pas le développement des territoires bordant l'aéroport. Cette étude ne prévoit aucun changement en ce qui concerne les frontières actuelles du périmètre aéroportuaire ni les interfaces (accès routier, transports publics, etc.). C'est pourquoi le plan directeur de l'AIG ne présente aucun intérêt pour l'élaboration du projet stratégique de développement (PSD) Tête GVA Casai-Aéroport. En revanche, le PSD doit tenir compte des zones de bruit de l'aéroport, qui sont sans rapport avec ce plan directeur, et qui sont connues de l'ensemble des services concernés et accessibles au public.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
Pierre-François UNGER